



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 9 avril 2013
18 heures 45



AS/MG

N° 001506

Administration
Générale -
Modification et
approbation des
statuts de la
Communauté de
Communes du Pays
d'Apt (version 26.00)

Affiché le :

Le mardi 9 avril 2013 à 18 heures 45 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL

ABSENTS : O

La séance est ouverte, Mme Katherine COUZINET est nommé Secrétaire.

Vu, l'arrêté préfectoral n° SI2011-319-0012 PREF du 15 novembre 2011, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPA) dans sa version 25.00, déclarant d'intérêt communautaire « les études, la construction, la gestion et l'entretien d'un équipement culturel structurant à vocation intercommunale ».

Vu, la délibération n° CC 2012-59 du 30 mars 2012 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 413 d'une superficie de 724 m², située à Apt avec le bâtiment de l'ancienne gare d'Apt édifié sur cette dernière, afin de relocaliser l'Office de Tourisme Intercommunal sur l'esplanade de la gare.

Vu, la délibération n° CC2 010-130 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt approuvant le projet de développement culturel intercommunal.

Considérant, que dans le cadre de ce projet, le diagnostic culturel du territoire établi par le cabinet « Culture et territoires » a souligné notamment le manque d'un équipement culturel structurant sur le territoire de la CCPA.

Considérant, que la création d'un tel équipement est envisagé sur l'esplanade de la gare à Apt et devrait comprendre notamment une salle de spectacle, une salle d'exposition ainsi que divers locaux techniques et d'accueil du public.

Vu, la délibération n° CC 2012-17 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt du 13 décembre 2012 donnant un avis favorable à la poursuite du projet d'équipement culturel et à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Considérant l'étude préalable à la définition de l'équipement culturel réalisée par CITADIS en 2012 qui a permis la réalisation d'une première ébauche et un dimensionnement du projet, qui comprend la construction d'un nouveau bâtiment et la réhabilitation du bâtiment dit de « La Petite vitesse », sur l'esplanade de la gare.

Considérant, le projet de réhabilitation de l'ancienne gare d'Apt en vue d'y relocaliser l'Office de Tourisme Intercommunal afin que ce dernier soit positionné sur l'esplanade de la gare,

Considérant, que l'aménagement du quartier de la gare représente un enjeu de territoire pour lequel la Commune d'Apt avait réalisé une étude préalable à l'aménagement du Quartier de la Gare le 20 octobre 2003 et qui en précisait les enjeux intercommunaux de la démarche.

Considérant, que toujours dans ce même esprit le conseil municipal de la Commune d'Apt a approuvé par délibération DL/VC n° 1139 du 1er février 2011 une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Considérant, que l'étude de programmation urbaine réalisée avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt avait pour vocation de définir un projet urbain pour les quartiers situés à l'entrée ouest de la ville (du Quartier des Eygoux à la place de la Bouquerie), comprenant notamment l'accueil et l'organisation de nouveaux équipements structurants communaux et intercommunaux pour l'ensemble du territoire de la CCPA.

Considérant, les équipements à vocation intercommunale prévus sur le site de l'esplanade de la gare et le rayonnement intercommunal du secteur de projet,

Vu, la délibération du 21 février 2013 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt approuvant la modification de ses statuts dans sa version 26.00.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la modification des statuts de la CCPA dans leur version 26.00, comme suit :

« 2 - Aménagement de l'espace communautaire

2.6 - L'aménagement du secteur opérationnel de l'esplanade de la gare situé sur la commune d'Apt, comprenant les parcelles : (Périmètre défini graphiquement en annexe)

Section AN : 11 – 75 - 296 (en partie) – 297 – 379 – 413 – 423 – 424 – 453

Section AL : 75 – 133 – 135 – 161 – 169 – 170 – 171 – 172 – 173 – 174 – 177 – 178

Domaine public : Partie de Rue du Paou / Partie de rue des Oliviers / Giratoire de la rue des Oliviers

- Études, aménagement, création, gestion et entretien des espaces inclus dans le périmètre. »

Approuve, les statuts révisés (version n° 26.00) de la Communauté de Communes du Pays d'Apt ci-annexés.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL